



Katoun[®]

syngenta[®]

REPENSEZ LES MÉTHODES DU DÉSHERBAGE RAISONNÉ



Un produit d'origine naturelle pour repenser les méthodes de désherbage raisonné.

Un produit en phase avec la nouvelle réglementation

Inscrit sur la liste officielle des produits de biocontrôle.

Depuis le 10/11/2016, Katoun est officiellement reconnu comme une méthode alternative au désherbage chimique traditionnel que vous pouvez consulter via ce lien : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-774>

PROPRIÉTÉS ET MODE D'ACTION

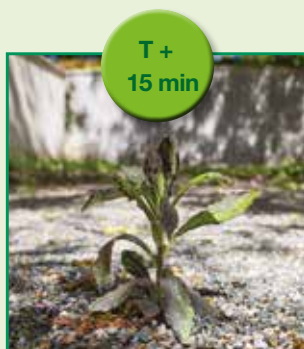
KATOOUN est un dessiccant naturel de biocontrôle qui permet de maintenir la flore rencontrée dans les zones des Parcs, Jardins et Trottoirs, des cimetières, des sites industriels et des voiries, sur surfaces perméables.

- Katoun est à base d'acide nonanoïque issu de l'extraction strictement physique d'huile de tournesol, il agit de façon curative en perturbant la perméabilité de la membrane cellulaire de l'épiderme des plantes. La plante se déshydrate et se dessèche en quelques heures.
- Katoun est un herbicide foliaire non sélectif contre la flore d'annuelles et de bisannuelles, ainsi qu'un antimousse et algicide.
- Composition : 680 g/l d'acide pélargonique / nonanoïque

Un produit avec une action de choc



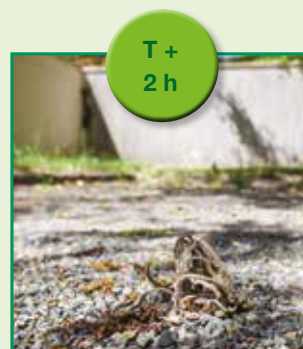
Application de KATOOUN de manière homogène sur l'ensemble de la plante.



Au bout de 15 minutes, la plante présente des premiers signes de brûlures et/ou dessiccations.

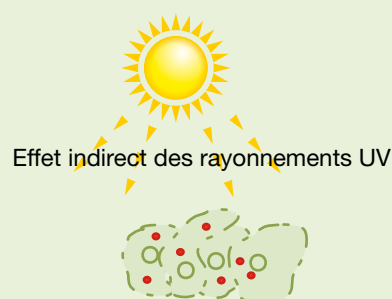
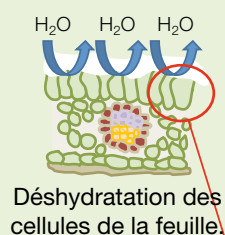
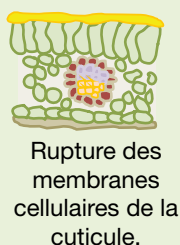
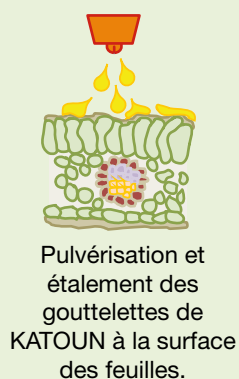


Au bout d'1 heure, la plante présente des signes de flétrissement.



A partir de 2 heures, la quasi-totalité de la plante est flétrie et va continuer de se dessécher.

■ Mode d'action naturellement simple : la dessiccation



HOMOLOGATIONS

Usages	Cibles	Doses	ZNT aquatique ⁽¹⁾
Traitements généraux	Algues	16 l/ha	5 mètres
	Mousses		
Désherbage total des sites industriels	Dicotylédones et graminées		
Désherbage des voies ferrées			
Désherbage des zones herbeuses			
Désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs (PJT), cimetières, voies de communication			

Respecter l'Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques concernant les différentes surfaces PJT et DT à traiter.

(1) ZNT aquatique : Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

PÉRIODE D'UTILISATION

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

La période d'application se situe entre avril et septembre.

KATOUN s'emploie préférentiellement sur les périodes de forte luminosité et de températures supérieures à 15°C.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Préconisations en fonction du type d'adventice et de leurs stades

Problématique	Adventices au stade 2 feuilles Pas de graminée	Adventices au stade 4 feuilles	Adventices au stade 6 feuilles
Concentration de la bouillie	2%	4%	6%
Volume de Katoun dans 750 L de bouillie (pulvérisateur tracté muni d'une lance)	15 L	30 L	45 L
Volume de Katoun dans 15 L de bouillie (Pulvérisateur à dos)	0,3 L	0,6 L	0,9 L

Le traitement se fera **exclusivement par taches** tout en respectant la dose homologuée de 16 litres par hectare.

La qualité de l'application

Katoun est un produit de contact strict, la qualité de pulvérisation est essentielle pour une efficacité optimale. Il est donc préférable de travailler avec une buse à jet plat à fort débit.

- Appliquer KATOUN sur jeunes adventices en pleine croissance, entre le stade 1 et 6 feuilles. Idéalement, attendre qu'un maximum de mauvaises herbes soient levées, sans dépasser le stade 6 feuilles et traiter en taches.
- Au-delà du stade 6 feuilles, il sera plus difficile de toucher l'ensemble de la surface végétative, l'efficacité risque d'être ainsi insuffisante.
Important : Lors de l'application, bien recouvrir l'ensemble du végétal de façon homogène et à la limite du ruissellement du produit.
- Traiter sur une végétation sèche.
- Ne pas traiter par temps pluvieux : 2 heures minimum sans pluie après application.
- Éviter toute dérive sur les plantes non ciblées adjacentes lors de la pulvérisation.
- KATOUN n'a aucune action systémique ou anti-germinative, son action sur adventices vivaces sera donc très temporaire.
- En cas de renouvellement de l'application, attendre le maximum de levées tout en appliquant KATOUN avant le stade 6 feuilles.
- Ne pas stocker à moins de 8°C.
- Avant toute utilisation se référer à l'étiquette du produit.
- Mélanges : en cas de mélanges, respecter la réglementation en vigueur.

Modalités d'application	2 applications par an sur surfaces perméables
Mélanges	En cas de mélanges, respecter la réglementation en vigueur
Délai de rentrée	24 heures
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Conditionnement	Bidon de 5 litres et 20 litres

EN CAS D'URGENCE :

Composer le **15** ou le **112**
ou contacter le centre antipoison
le plus proche

puis signaler vos symptômes au réseau Phy'Attitude,

0 800 887 887

Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 000 552

Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

Fiche de données de sécurité

www.quickfds.com

Scannez ce QR code pour en savoir plus

www.syngenta-pro.fr



Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



KATOUN® - AMM N° 2140254 - Composition : 680 g/l acide pélargonique* - P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Limiter la dérive vers les plantes adjacentes des allées de parcs, jardins, trottoirs, cimetières et voies de communication. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'acide pélargonique d'octobre à mars sur les surfaces perméables. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/ Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur surfaces perméables. Spe4 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toutes autres situations où le risque de ruissellement est important.

®Marque enregistrée, produit homologué Jade et * substance active de JADE Jardin Agriculture Développement.

Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.

Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

syngenta®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**